



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois de septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur CAMEL Jean-Jacques, Maire**.

Présents : M. Jean-Jacques CAMEL, Mme Elisabeth ALLEMANY, MM. Alain POUMES, M. René MIRALLES, Mme Monique BONET, M. Thierry SARDA, M. Francis BOPP, Mme Marie-Hélène HERNANDEZ, Mme Nicole EININGER, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Claude BUSTO, M. Michel PLANCADE

Excusés : Gérard ROUBIO (procuration à Mme Elisabeth ALLEMANY), Mme Monique GRESSIER (procuration à Mme Monique BONET), Mme Georgette LAURENT (procuration à M. Michel PLANCADE)

Absents : Mme Josette SABATA, M. Sébastien ROSSI, M. Robert SUBIAS

Madame Elisabeth ALLEMANY désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2019, qui est adopté à l'unanimité.

CONTRAT BOURG-CENTRE :

Afin de mobiliser les aides publiques et notamment celles de la Région, il faut approuver par délibération le contrat « Bourg Centre ».

Vote à l'unanimité

CAFE DE LA TERRASSE :

Après étude des devis présentés par l'Architecte, M. le Maire propose que les travaux de réfection excluent la partie « logement ».

Vote : Pour : 9 et 4 Abstentions

INTERMARCHE :

Des fouilles archéologiques sont nécessaires sur la zone de construction et sont préalables au commencement du chantier.

LA POSTE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec les services de la Poste et confirme leur intention de réduire l'ouverture au public soit 12 h 30 par semaine (9 h à 11 h 30 tous les jours et fermée le Samedi). Le Conseil Municipal se prononce défavorablement contre ses mesures.

Vote à l'unanimité

DOMAINE DU BEAUVOIR :

L'habitation de M. et Mme LE GALL, au domaine du Beauvoir est éligible au fond Barnier suite aux inondations du 15 Octobre 2018. Une proposition d'achat lui a donc été faite par l'Etat qui s'ajoute avec le remboursement des assurances. La commune est sollicitée pour acheter ce bien, financé par l'EPFR, lui-même remboursé par l'Etat.

Une délibération précisera que la commune se porte acquéreur de la parcelle A n°1536. Ce bien deviendra incessible. Une délibération est nécessaire pour lancer la procédure d'acquisition.

Vote à l'unanimité

Virements de crédits d'investissement :

Une délibération de virements de crédits est nécessaire pour abonder le Chapitre 20. Le chapitre 020 réduira ses crédits de la somme de 10 000 €

Vote à l'unanimité

DOSSIERS DEMANDE DE SUBVENTION 2020 :

Des demandes de subventions seront déposées notamment pour le dossier de la rénovation du Café et de la Réfection de la RD 6113

Vote à l'unanimité

ATD11 :

Une délibération sera prise afin que les services de l'ATD nous accompagnent pour le choix de la maîtrise d'œuvre sur le dossier de la réfection de la RD 6113 ; Une convention sera signée à cet effet.

Vote à l'unanimité

Séance levée à 19 h 30

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Jean-Jacques CAMEL,